

SAINT-RAPHAËL

Bon été!

IMPORTANT

3^e VERSEMENT DE TAXES — 2 JUILLET

COLLECTE DE SANG — 16 JUILLET

DÉBUT AOÛT — COLLECTE DE
DÉCHETS NUMÉROTÉS (voir en page 16)



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc GOR 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

| | |
|---------------------------------|--------------|
| C.F.E.R..... | 418 243-3757 |
| CPE Belle Enfance | 418 243-3545 |
| Chalet Intergénérationnel | 418 705-1001 |
| École La Source | 418 243-2999 |
| Maison Des Jeunes | 418 243-3457 |
| Permis de feu | 418 243-2853 |
| Pharmacie | 418 243-2040 |
| Bibliothèque | 418 243-3437 |

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

| ÉDITIONS | DATES DE TOMBÉE | DISTRIBUTION |
|-----------|-----------------|---------------|
| Septembre | 15 août | Fin août |
| Octobre | 15 septembre | Fin septembre |
| Novembre | 15 octobre | Fin octobre |

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collaboration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE



Chers citoyennes et citoyens de Saint-Raphaël,

L'été est arrivé et nous avons terminé beaucoup de travaux et de chantiers, comme le rang 1 et la route du Sault ainsi que plusieurs travaux de réparation et d'entretien afin de garder notre village propre et accueillant.

Beaucoup d'autres projets de développement sont à l'horizon, mais nous devons être prudents

sur notre capacité liée à l'eau potable et aux eaux usées (sanitaire), c'est malgré tout bon signe pour l'avenir de notre municipalité et la prospérité.

Plus notre municipalité va croître, plus nous pourrions améliorer et ajouter des services tout en respectant les budgets présentés et les infrastructures disponibles.

Je suis très fier de contribuer à cette croissance qui exige quand même beaucoup de patience, de temps et d'énergie.

Si seulement nos gouvernements pouvaient comprendre les besoins de nos municipalités plutôt que nous rendre imputables sur tout et rien en plus de complexifier constamment la lourdeur administrative. Il faut voir que le développement des régions est vital nous pourrions en faire un peu plus pour vous sans ces difficultés.

Entre-temps, soyez certain que je travaille pour vous et que je suis à votre écoute toujours dans un esprit collectif et d'amélioration de notre belle municipalité.

Soyez prudent dans vos déplacements cet été et durant vos activités nautiques.

BON ÉTÉ !

Richard Thibault, maire



Municipalité de
Saint-Raphaël

RAPPEL IMPORTANT



3^e versement de taxes : 2 juillet

Pour toutes questions, contactez Valérie Bergeron,
adjointe à la direction, au 418 243-2853 poste 102
ou à comptabilite@saint-raphael.ca

Modes de paiement acceptés:

- Directement sur le site de votre institution financière ;
- Au comptoir de service des institutions financières ;
- Par chèque :
 - Par la poste ou déposé dans la chute à courrier du bureau municipal ;
- En personne :
 - Au bureau municipal durant les heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (argent comptant, débit et/ou chèque).



6 LOGEMENTS NEUFS À LOUER

26 avenue Beaudry, Saint-Raphaël

À partir de 980 pi²

Disponibles bientôt



Ce que nous offrons :

4½ modernes

Balcon privé

Stationnement extérieur

Thermopompe dans chaque logement

Intéressé par l'un de nos logements ?

Appelez-nous ou laissez-nous un courriel – il nous fera plaisir de répondre à vos questions et de prendre vos coordonnées.

 418-883-6089

 jeremie.vaillancourt@groupejanos.ca

Service animalier

Fourrière canine est la compagnie mandaté pour effectuer la gestion animalière dans notre municipalité

Ils veilleront, entre autres, à vous offrir ces services :

- Enregistrement des chiens
- Gestion des plaintes
- Sauvetage

418 924-9026

courriel : info@fourrierecanine.com

www.fourrierecanine.com



Fourrière canine



- Soudure générale
- Fer forgé
- Aluminium

T 418 569-1921

1022, chem. St François o, St-François-de-la-Rivière-du-Sud, Qc. G0R 3A0

*Nancy Lamontagne conseillère en style
pour les bijoux Tocara
St Raphaël*

418 609 4469



Collecte de sang

MERCREDI 16 JUILLET

Centre communautaire — Saint-Raphaël

Organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil 10083
et le Cercle des Fermières

En collaboration avec la Sûreté du Québec



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264

Pour optimiser la sécurité routière de nos enfants



Maison
de la famille
de Bellechasse

et centre
de ressources
périnatales

Face vers l'arrière



- Dès la naissance;
- Jusqu'à un minimum de 2 ans, fortement recommandé jusqu'à 4 ans;
- Le harnais doit être au même niveau ou plus bas que les épaules;
- Position la plus sécuritaire et confortable malgré les jambes pliées.

EN TOUT TEMPS VOUS DEVEZ SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE VOTRE SIÈGE D'AUTO ET DE VOTRE VOITURE, C'EST LA LOI.

Face vers l'avant avec harnais



- Avoir un minimum de 2 ans, idéalement pas avant 4 ans;
- Avoir atteint les limites de poids et de grandeurs en face vers l'arrière;
- Le harnais doit être au même niveau ou plus haut que les épaules;
- L'utilisation de l'ancrage supérieure (top tether) est obligatoire au Canada. 

Siège rehausseur avec ou sans dossier



- Minimum de 40lbs exigé par la loi;
- Idéalement, l'enfant doit avoir 6 ans avant d'utiliser un rehausseur avec dossier;
- Idéalement, l'enfant doit avoir 8-9 ans avant d'utiliser un rehausseur sans dossier;
- L'enfant doit avoir la maturité de rester assis droit tout au long des trajets et de ne pas se détacher;
- La ceinture doit être positionnée de façon sécuritaire, c'est-à-dire, au milieu de son épaule et sur ses hanches;
- Ne pas le retirer avant que l'enfant ait atteint 9 ans et 145 cm (4'9").

Sur la banquette arrière



- La loi dit : minimum 9 ans et 145 cm (4'9");
- Les recommandations sont d'atteindre 11-12 ans et s'assurer que l'enfant remplisse les 5 critères suivants:
 1. Dos collé au dossier;
 2. Genoux pliés au bout de la banquette;
 3. Ceinture sur les hanches, non sur la ventre;
 4. Ceinture entre le cou et l'épaule;
 5. Sait s'asseoir adéquatement durant le trajet.

Les bonnes habitudes à adopter

- Lire le manuel de la voiture et du siège pour enfant;
- Vérifier la date d'expiration de votre siège d'auto;
- Le siège doit être adapté au poids et à la taille de l'enfant et convenir à votre voiture;
- Tenter de dépasser les minimum légaux;
- Éviter les manteaux épais, préconiser les manteaux compressibles.



Pour plus d'informations, contactez notre technicienne en sécurité des enfants passagers,

Caroline, 418-883-3101



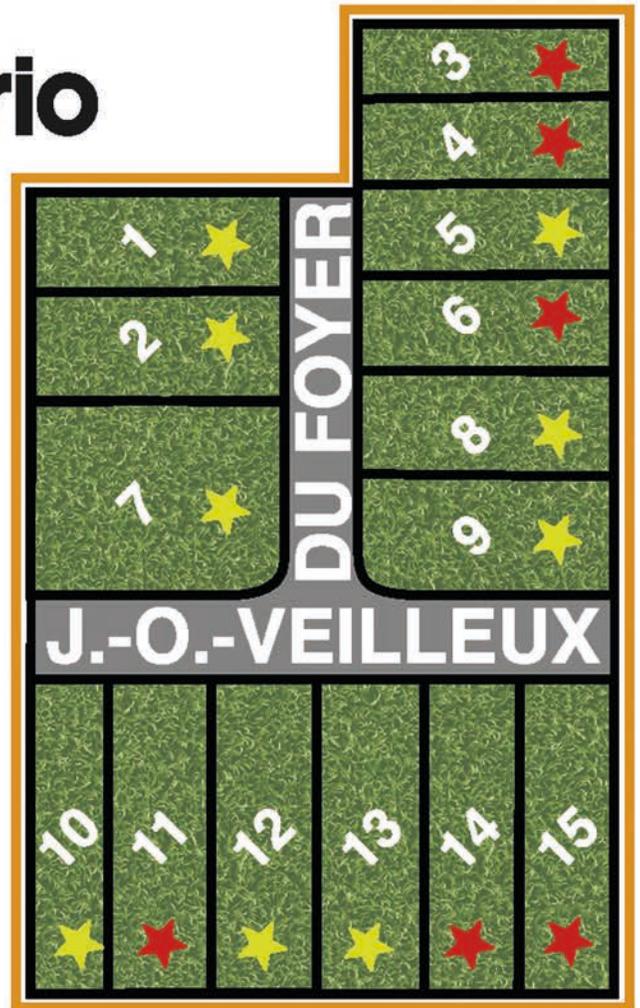
Quartier

Pour la famille
et pour la vie



St-Raphaël

Saint-Raphaël-de-Bellechasse



JUMELÉS ET UNIFAMILIALES

Habitations Qualité supérieure

DG
Entrepreneur général

Membre accrédité
GCR

RBQ 8333-8053-20
9168-0082 Québec inc.

★
À VENDRE

★
VENDU

418-265-8554



Municipalité de
Saint-Raphaël

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

Objet : Information sur les mesures de sécurité appliquées aux piscines

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque de noyade important chez les jeunes enfants lorsqu'ils échappent à la supervision des adultes.

Ainsi, à l'approche de la saison estivale, le gouvernement du Québec multiplie ses efforts de sensibilisation à la sécurité des piscines résidentielles. Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielle vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit également l'obtention de l'autorisation municipale pour tous travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, tels qu'une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Il est important de rappeler que les propriétaires de piscines résidentielles installées avant novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leur installation. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres). Il est obligatoire d'installer une clôture pour les cas suivants :

- **Les piscines creusées et semi-creusées;**
- **Les piscines hors terre dont la paroi fait moins de 1,2 m de haut;**
- **Les piscines démontables dont la paroi fait moins de 1,4 m de haut.**

Sans se limiter à cette seule règle, nous vous invitons à visiter le lien dans l'affiche ci-jointe, qui explique les dispositions relatives aux installations de piscine résidentielle et leur aménagement.

Notez que tout contrevenant à une disposition du règlement sur la sécurité des piscines résidentielle est passible d'une amende.

Pour toutes questions sur les règles applicables, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à urbanisme@saint-raphaël.ca ou au **418-243-2853** poste **107**.

Marcelle Razafimahefa
Inspectrice en urbanisme



CET ÉTÉ, JE SÉCURISE MA PISCINE

[Québec.ca/piscinesresidentielles](https://quebec.ca/piscinesresidentielles)



AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE PRÉSENCE DE MANGANÈSE DANS LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

Sainte-Marie, le 12 juin 2025

De récentes analyses de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Raphaël ont révélé des concentrations de manganèse supérieures à la nouvelle norme réglementaire. Les concentrations mesurées se situaient entre 200 à 219 microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$), dépassant la norme de 120 $\mu\text{g/L}$ fixée par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Notez que ce dépassement ne signifie pas qu'il y aura nécessairement des effets sur la santé, mais il justifie des recommandations pour certains groupes plus vulnérables. Compte tenu des concentrations mesurées à différents moments dans l'eau du réseau, la Direction de santé publique, en collaboration avec la municipalité de Saint-Raphaël, souhaite communiquer à la population des renseignements sur le manganèse ainsi que certaines recommandations.

Qu'est-ce que le manganèse ?

Le manganèse est un métal naturellement présent dans l'environnement. Il peut être dissout dans l'eau souterraine et dans l'eau de surface, et donc, se retrouver dans l'eau du robinet.

Quels sont les effets du manganèse sur la santé et comment y sommes-nous exposés ?

Le manganèse est un oligoélément essentiel pour le corps humain, c'est-à-dire que de petites quantités sont nécessaires pour avoir une bonne santé. Le manganèse est présent dans de nombreux aliments, notamment les céréales, les noix, les légumes, le riz brun et le thé. L'exposition au manganèse peut aussi se faire par le biais d'une consommation d'eau ou de breuvages ou repas préparés avec de l'eau ayant de fortes concentrations en manganèse. Chez les enfants, certaines études scientifiques suggèrent que le manganèse en trop grande quantité pourrait entraîner des effets sur le développement neurologique, comme une diminution de la capacité d'apprentissage, des troubles de mémoire, de motricité et d'attention. Chez les nourrissons (0 à 12 mois), le lien entre l'exposition à une trop grande quantité de manganèse et les risques sur le développement neurocomportemental est plus clair dans les études. Le manganèse n'est pas reconnu comme étant cancérigène.

Quelles sont les personnes les plus vulnérables aux effets du manganèse sur la santé ?

Les nourrissons (0 à 12 mois) sont plus sensibles aux effets du manganèse. Ainsi, lorsqu'ils consomment du lait de préparations commerciales faites à partir d'eau potable contenant un surplus de manganèse, ils peuvent être exposés aux risques mentionnés précédemment. Les personnes qui ont une maladie ou une malformation du foie, les personnes anémiques ou celles avec une diète faible en fer pourraient aussi être plus sujettes à l'accumulation de manganèse de source orale dans leur organisme. Il demeure encore certaines incertitudes quant à la possibilité d'effets sur la santé pour d'autres groupes de la population.

Recommandations de la Direction de santé publique pour la consommation d'eau du robinet en fonction des concentrations actuelles de manganèse :

- Nourrissons (0 à 12 mois) :
 - Il est recommandé d'utiliser une autre source d'eau que celle de l'aqueduc municipal (ex. : eau embouteillée) pour boire ou pour préparer les formules de lait commerciales, les boissons et les aliments.

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE

PRÉSENCE DE MANGANÈSE DANS LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

- **Autres groupes potentiellement vulnérables :**

- Les jeunes enfants de plus d'un an, en particulier s'ils boivent encore une formule de lait commerciale ;

- Les personnes ayant une maladie ou une malformation du foie, les personnes anémiques ou celles avec une diète faible en fer ;

- Il est préférable de diminuer leur consommation d'eau en provenance de l'aqueduc ou d'utiliser une méthode de réduction de la concentration de manganèse (voir ci-dessous).

- **Pour le reste de la population (excluant les catégories ci-dessus) :**

- Il n'y a aucune recommandation particulière qui s'applique selon les connaissances actuelles, donc l'eau du robinet peut être consommée sans risque particulier pour la santé.

Autres précisions :

- Faire bouillir l'eau n'élimine pas le manganèse, cela peut même en augmenter la concentration.
- La présence de manganèse n'entraîne **aucune restriction pour l'hygiène personnelle** (ex. se laver, se brosser les dents) ainsi que pour les autres usages domestiques de l'eau (ex. vaisselle, lessive).
- Pour connaître les méthodes de réduction du manganèse dans l'eau potable à domicile, consultez :

Manganèse (Québec.ca) <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/qualite-eau-potable/contaminants/effets-sante-contaminants/manganese>

Parlons d'eau – Le manganèse dans l'eau potable (Santé Canada) <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau/manganese-dans-eau-potable.html#a2>

- Si les concentrations de manganèse changent de manière significative, ou si de nouvelles données sont disponibles, la Direction de santé publique vous communiquera des recommandations supplémentaires si nécessaire.

Pour information

Pour toute autre information concernant les risques à la santé liés au manganèse, nous vous invitons à communiquer avec le service Info-Santé, en composant le 811.



- RÈGLEMENTS:
- ☺ Restauration sur le site ☺
 - ☹ Animaux interdits ☹
 - ☹ Bouteille en verre interdite ☹

FESTIVAL DES BARRES-À-JACK

7, 8 et 9 août

COUT D'ENTRÉE: Adulte: 25\$/jour - Enfants : 10/jour

PROGRAMMATION

Jeudi 7 août



18hr à 22hr Jeux en famille, activité gratuite
au centre communautaire

Vendredi 8 août



18h30 - Danse country avec MG Danse Country-PDP

19hr - Show de boucane et Représentation de FRACAS

22hr - Nashville Cc

Minuit - PIONIGHT

3h00 AM - fermeture du site



Samedi 9 août



10h30 - Derby demolition

20h30 - PIONIGHT

22hr - Third Place

2h00 AM - Fermeture du site

Commanditaire



Suivez-nous

Festival des Barres-à-Jack

www.festivalbarresajack.com

festivalbaj@gmail.com

359-C boul. St-Pierre, Saint-Raphaël Qc, G0R4C0

(418) 705 0677

QUE PUIS-JE FAIRE SUR MA COUR AVANT ?



Les espaces libres doivent être gazonnés.



Un espace paysager sur ma cour sera composé de quoi?



Fleurs, haies, arbustes, arbres, rocailles, trottoirs et allées en dalles de pierre ou autres matériaux dont la largeur n'excède pas 1,50 m.

50%



50 % de la cour avant doit faire l'objet d'un aménagement paysager.



Par 100 m² de plancher de ma maison:
un (1) arbuste
et un (1) arbre



Pas en avant du bâtiment et interdiction de stationner sur la pelouse d'une propriété privée ou publique.

Si vous avez des questions, posez-les nous à urbanisme@saint-rafael.ca
ou appelez-nous au 418-243-2853 poste 107

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale - MAI 2025



Le présent rapport couvre la période du mois de MAI 2025.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et d'Armagh ont été impliqués dans quelques actions le mois dernier:

Interventions — incendie (6) :

- 1 désincarcération sur la 281 (STR)
- 1 désincarcération au 5^e rang (ARM + STR)
- 2 installations électriques endommagées (STR)
- 1 feu de débris (feu à ciel ouvert) (STR)
- 1 feu de résidence à Armagh (STR + ARM)

Intervention — premiers répondants (4) :

- 3 appels pour des accidents de voiture
- 1 appel pour tentative de suicide

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 4 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dans chacune des casernes.
- 1 validation de conformité des véhicules SAAQ.

Autres tâches :

Durant le mois de mai, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Émission de 3 permis de feu à ciel ouvert (STR).
2. Aide à la formation des aspirants pompiers – MRC de Bellechasse (STR).



Exercices mensuels :

L'exercice mensuel a été la requalification des pompiers pour les interventions lors des feux de véhicules et la désincarcération. Une grande activité en collaboration avec le garage Laverdière et avec 1200 degrés, fournisseur de matériel de désincarcération. En 3 ateliers distincts, les équipes d'Armagh et de Saint-Raphaël ont revu les différentes techniques de coupe, de désincarcération, d'évacuation de véhicules, d'extinction, d'immobilisation et plusieurs autres facettes importantes à maîtriser lors de ce type d'intervention.



TRAVAUX PUBLICS

Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale - MAI 2025

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois de mai, plusieurs actions liées ont été réalisées en plus de l'entretien printanier :

Travaux de voirie

- Réparation d'accotements, de nids-de-poule
- Planage des rangs de terre
- Amélioration de ponceaux et de fossés pour l'écoulement des eaux
- Réfection temporaire de certains chemins non pavés
- Finition du chemin du chalet des loisirs
- Entretien écocentre
- Début des travaux :
 - 1^{er} rang
 - Rang des Fiefs et de la Chute
 - Rang du Sault
 - Chemin du Pouvoir
 - Route Tadoussac
 - Chemin du Domaine
- Marquage pour le lignage des rues à venir
- Nivelage des rangs Ste-Marie-Anne / Ste-Marguerite / Petite 3^e / Rocher-Fleury / Barrage et Raby.
- Balayage des rues

Aqueduc / Saux usées

- Surveillance des débits de consommation (fuite)
- Nettoyage des systèmes de captation du réseau pluvial
- Analyse et surveillance de la zone de d'excavation de Multi Vrac
- Analyse de conformité de manganèse de l'eau potable
- Suivi fermeture et ouverture de services résidentiels
- Formation sur la réparation et l'entretien des bornes incendie

Entretien infrastructures

- Entretien de la machinerie
- Préparation des installations pour les nouvelles bornes de recharge
- Tonte de gazon et entretien des parcs et plates-bandes
- Préparation parc Godbout pour terrain de jeux
- Remplacement de lumières dans nos bâtiments
- Ménage au bâtiment des puits 5 et 6
- Entretien et peinture du véhicule 13

- Suivi de chantier des rangs (1^{er} et Sault)
- Reddition comptable des travaux d'entretien des rangs
- Devis pour le lignage des rues
- Rencontres de chantier
- Suivi normalisation des systèmes de contrôle de la qualité de l'eau potable
- Préparation du rinçage du réseau
- Logistique des chantiers

Administratif et planification

- Rencontres de suivi des demandes de services provenant de citoyens
- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Ouverture des terrains de loisirs (balle, volleyball, pétanque).

Autres



important

à partir DU

mois d'août



**SI PAS ÉTIQUETÉE
= PAS RAMASSÉ**

Si le numéro décolle ou est abimé,
rapportez-le au bureau municipal
pour le remplacement
OBLIGATOIRE

Aucun crédit ou remplacement sans
le numéro autocollant **OBLIGATOIRE**

**LE NUMÉRO DOIT ÊTRE
FACE AU CHEMIN LE
JOUR DE LA COLLECTE**

L'objectif du recensement de la collecte
des déchets est d'établir le juste coût pour chaque citoyen.
Le coût est établi selon le nombre de poubelles et du volume de déchets.
Par exemple, si un citoyen place 3 ou 4 poubelles et en paye seulement
1 par année, tous les autres payent plus cher.

SOYONS ÉQUITABLES POUR TOUS !

TU AS ENTRE 12 ET 100 ANS?

TU VEUX FAIRE UNE DIFFÉRENCE DANS TA COMMUNAUTÉ?

ON A BESOIN DE TOI!



La Municipalité de Saint-Raphaël recrute des citoyens pour son comité de la politique familiale et des aînés.

Pourquoi s'impliquer?

Parce que vous connaissez les besoins de votre milieu !

En participant à ce comité, vous aurez l'occasion de :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés :
- Mettre en place des actions concrètes pour rendre le milieu plus accueillant, sécuritaire et inclusif :
- Représenter votre tranche d'âge et partager vos idées.

**4 à 6 rencontres
par année en soirée**

INTÉRESSÉ.E ?

Contactez-nous par courriel au info@saint-raphael.ca
ou par téléphone au **418 243-2853**



LA MRC DE BELLECHASSE LANCE UNE LIGNE DE VÊTEMENTS PROMOTIONNELS À L'IMAGE DE BELLECHASSE

Saint-Lazare-de-Bellechasse, le 11 juin 2025 – La municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse franchit une nouvelle étape dans la mise en valeur de son image de marque en lançant une toute nouvelle gamme d'articles promotionnels. Ces articles, arborant fièrement le nom de « Bellechasse », sont dès maintenant offerts à la population sur la boutique en ligne Signé Bellechasse accessible au www.signebellechasse.com

Cette initiative vise à offrir aux citoyennes et citoyens la possibilité d'exprimer leur sentiment d'appartenance à la région, et ce, peu importe où ils se trouvent. En mettant de l'avant l'identité visuelle de Bellechasse, la MRC souhaite renforcer la fierté locale et accroître la visibilité du territoire. Parmi les articles disponibles à la vente, on retrouve des chandails à manches courtes, des cotons ouatés (avec ou sans capuchon), des tuques, des casquettes ainsi que des bouteilles, tous conçus dans l'esprit de la marque Signé Bellechasse.

La MRC de Bellechasse tient à souligner la précieuse collaboration de l'entreprise Impressions PA Morin, située à Saint-Anselme, qui assure la production des articles. Les personnes ayant passé commande pourront récupérer leurs achats directement chez Impressions PA Morin, à Saint-Anselme, aux bureaux de la MRC de Bellechasse à Saint-Lazare-de-Bellechasse, ou encore les recevoir par livraison en choisissant cette option lors de leur achat sur la boutique en ligne.

Pour consulter les produits offerts et passer une commande, visitez le site : www.signebellechasse.com





**LA CYCLO
ROUTE
s'anime!**

2^e ÉDITION - ÉTÉ 2025

28 JUIN → ARMAGH
3 AOÛT → SAINT-NÉRÉE
31 AOÛT → SAINTE-CLAIRE

DANSE - CIRQUE - MUSIQUE DU MONDE - CHANT LYRIQUE
ARTISANS ET KIOSQUES AGROALIMENTAIRES

11 h à 14 h
Remis en cas de pluie

Balayez le code
pour connaître tous les détails.



Québec

MCB
Maison
de la Culture
de Bellechasse

MRC de
Bellechasse
VRAIE DE NATURE

Jeanne d'Arc Lacroix-Lemelin 1925-2025



Nous remercions du fond du cœur tous ceux et celles qui nous ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de notre mère.

Le réconfort que vous nous avez apporté nous a beaucoup touchés.

Merci d'avoir partagé ces moments douloureux avec nous.

Nicole, Denis, Françoise,
Fabienne et André



C'est maintenant qu'on sème Lajoie !

RESERVEZ VOTRE
PLACE DÈS MAINTENANT POUR NOS
SERVICES D'ENTRETIEN PAYSAGER
OU

PLANIFIEZ VOS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
AVEC NOTRE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Design sur mesure • Entretien professionnel et durable
Confection de contenants fleuris

WWW.FAMILLELAJOIE.COM



Lajoie

1960
2025

65 Printemps à vos côtés

DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

SUR LES TRACES

DE

La Corrivaux

12^e
édition

UN DRAME VÉCU À SAINT-VALLIER IL Y A 262 ANS

PROCÈS
EXÉCUTION
LÉGENDES

*Marie-Joseph Corrivaux a-t-elle
été victime de son époque ?*

**SPECTACLE THÉÂTRAL
SAMEDI 23 AOÛT 2025 À 20H00
EN L'ÉGLISE DE SAINT-VALLIER**

Billets en places numérotées : 48\$

* Non recommandé au moins de 13 ans

VENEZ VIVRE UNE JOURNÉE D'ÉPOQUE «1763»

- Animations Historique
- Animations Musicale
- Auberge La Corrivaux - Boustifaille
- Exposition d'une reproduction de la cage
- Marché public d'antan
- Place de la famille
- Virée des lieux d'origine de Marie-Joseph

Une légende parmi les plus célèbres du patrimoine historique du Québec !

INFORMATION / BILLETTERIE : 581 849-2325

WWW.LACORRIVAUX.NET



Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

MULTIVER
Le savoir-faire de l'industrie du verre



Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

Government of Canada
The National Battlefields
Commission



FIER PARTENAIRE

418 687-0770

« SUR LES TRACES DE LA CORRIVAUX » DE RETOUR POUR UNE 12^E ÉDITION !

Le magnifique village de Saint-Vallier sera encore une fois plongé au cœur du 18^e siècle, puisqu'il accueillera à nouveau, cette année, l'évènement « Sur les traces de La Corrivaux », **le samedi 23 août**. Une journée remplie d'activités festives et familiales dans un cadre historique remarquable, qui permettront aux visiteurs de vivre des expériences uniques, de découvrir les us et coutumes de l'époque et de mieux connaître l'histoire de Marie-Joseph Corrivaux.

Le point culminant de cette journée est assurément le spectacle théâtral, présenté en soirée. Celui-ci commémore la condamnation pour meurtre de Marie-Joseph Corrivaux, qui est née à Saint-Vallier et a marqué toute sa communauté. Il met en contexte les faits et les vérités entourant son procès et son exécution ayant eu lieu en 1763 et démystifie les légendes qui en ont découlé. Il réunit 12 comédiens, 3 musiciens, 20 choristes et plus de 40 figurants qui incarnent les protagonistes de l'époque venant tour à tour faire le récit de celle qui a laissé son nom dans l'histoire et dans l'imaginaire collectif.

Billets en places réservées 48 \$/581-849-2325

La programmation complète de l'évènement est disponible sur le site **lacorrivaux.net**. En plus du spectacle théâtral, les principales activités sont :

- La Virée des lieux « Sur les pas de La Corrivaux » (4 départs) ;
- L'Auberge et le Marché public d'antan ;
- L'animation musicale avec Bastringues Boys, Great Irish Gathering ainsi que le 78^e régiment Fraser Highlander ;
- L'animation historique avec des personnages d'époque et des démonstrations de combats à l'épée, tirs de canons et de mousquets ;
- La visite à la forge et l'exposition de la cage de La Corrivaux ;
- La Place de la famille avec les jeux gonflables et de kermesse, le maquillage et la sculpture de ballons, le dessin collectif sur fresque d'époque, etc.

Nous tenons également à rappeler que l'entrée sur le site ainsi que toutes les activités sont gratuites à l'exception du spectacle théâtral (48 \$) et de l'utilisation du train pour la Virée des lieux (5 \$).



RAPPEL – FEUX À CIEL OUVERT

PERMIS OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS!

WWW.SAINT-RAPHAEL.CA/FR/SERVICES-EN-LIGNE/DEMANDE-PERMIS-DE-FEU | 418 243-2853

MOTS CACHÉS



Plaisirs d'été

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| M | C | J | K | C | U | T | K | X | L | V | W | D | R |
| M | H | F | D | A | M | L | L | V | U | A | C | Z | M |
| T | A | T | L | S | A | P | T | I | N | C | R | R | E |
| Z | L | C | T | S | V | B | E | G | E | A | È | Y | M |
| P | E | O | R | Q | E | A | R | T | T | N | M | R | J |
| I | U | C | B | B | N | I | R | M | T | C | E | A | E |
| S | R | K | N | R | T | G | A | A | E | E | G | N | M |
| C | C | T | K | O | U | N | S | I | S | S | L | D | O |
| I | A | A | S | N | R | A | S | L | M | M | A | O | C |
| N | M | I | O | Z | E | D | E | L | W | G | C | N | D |
| E | P | L | L | A | L | E | Y | O | N | T | È | N | Z |
| Z | I | S | E | G | O | S | L | T | M | M | E | È | D |
| E | N | K | I | E | P | L | A | G | E | T | B | E | E |
| S | G | U | L | E | S | C | A | P | A | D | E | Z | J |

Les mots peuvent être cachés horizontalement ou verticalement.

**AVENTURE
BAINADE
BRONZAGE
CAMPING
CHALEUR
COCKTAILS**

**CRÈME GLACÉE
ESCAPADE
LUNETTES
MAILLOT
PISCINE
PLAGE**

**RANDONNÉE
SOLEIL
TERRASSE
VACANCES**



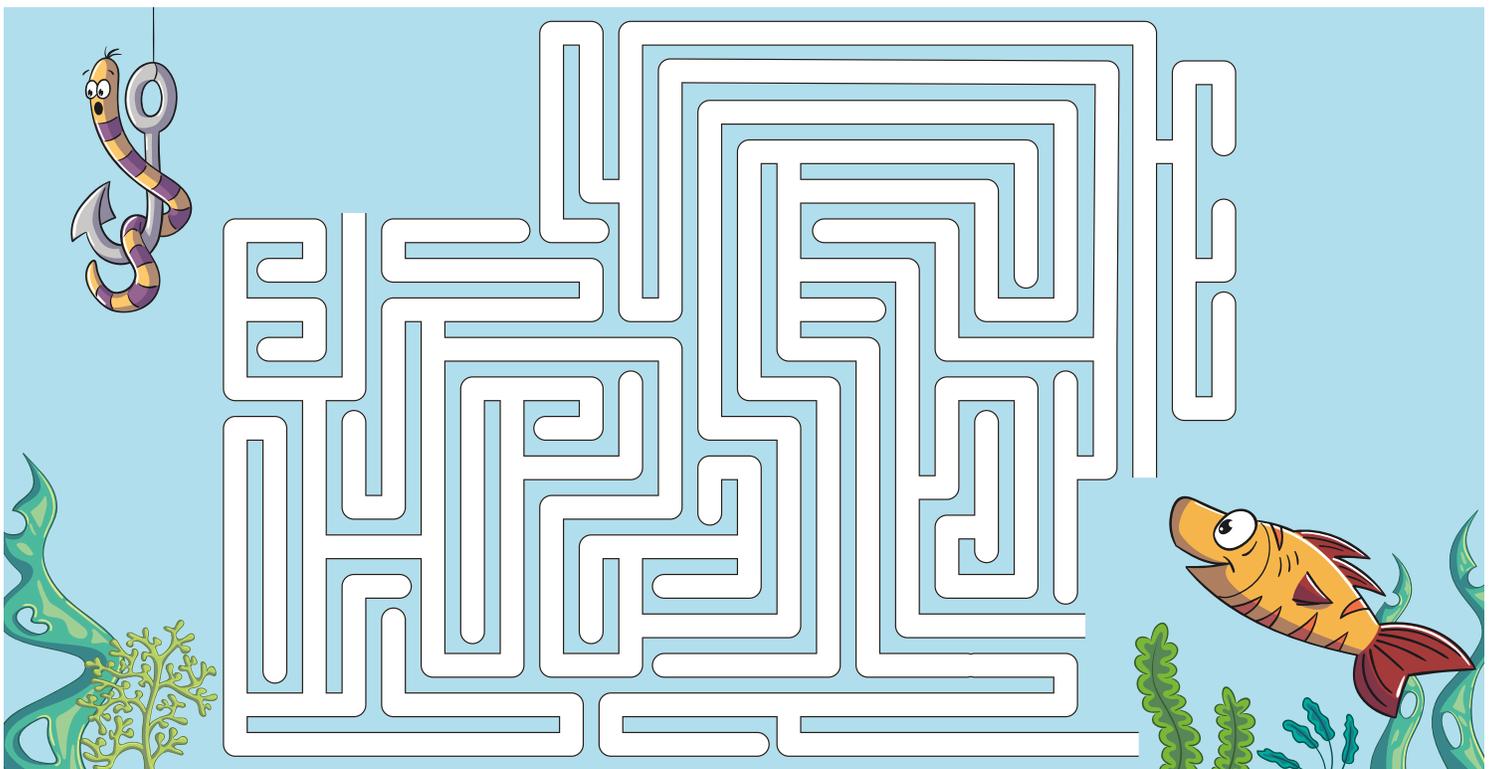
Massothérapie et Esthétique MLD

Massage de détente, thérapeutique, femme enceinte
Soin du visage et corporel

418-508-4758

MEMBRE DE L'AMQ

SAINT-RAPHAËL



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 3 juin 2025, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 — Gaétan Roy Siège #4 — Tonia Despont

Siège #5 — Michel Turcot Siège #6 — Éric Trudel

Est absent à cette séance :

Siège #3 — Samuel Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Sont aussi présents monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier, et madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 — CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Un avis public de cette séance a été donné le 30 mai 2025 et un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2 — RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le résultat de l'audit de l'exercice financier 2024 de la municipalité.

2025-06-111

3 — LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

3 — LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 — ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

5 — PÉRIODE DE QUESTIONS

6 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption des états financiers audités, les membres du conseil procéderont en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-112

4 — ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

CONSIDÉRANT qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

CONSIDÉRANT que la présentation publique de l'exercice financier 2024 est jointe en annexe au procès-verbal et sera diffusée sur le site de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil s'avère satisfait de la présentation et des résultats;

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., est l'actuel vérificateur externe mandaté par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de la prestation des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil municipal de Saint-Raphaël reconduise le mandat de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2025;
- DE PRENDRE ACTE DU DÉPÔT du rapport de l'auditeur tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 — PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2025-06-113

6 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 19 h 55

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 3 juin 2025, à 19 h 55, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 — Gaétan Roy

Siège #4 — Tonia Despont

Siège #5 — Michel Turcot

Siège #6 — Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Sont aussi présents monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier, et madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-06-96

2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.
- 4 – MOT DU MAIRE
- 5 – INFORMATION PUBLIQUE
- 6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 – CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 – DÉPÔT – Renouvellement du contrat d'assurances municipales.
- 8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION
 - 8.1 – RÉSOLUTION – Embauche du coordonnateur en loisirs.
- 9 – FINANCES
 - 9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de mai 2025.
 - 9.2 – Programmes et subventions.
 - 9.3 – Dons et commandites.
 - 9.3.1 – RÉSOLUTION – Demande de contribution « Campagne annuelle de Moisson Beauce ».
- 10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de mai 2025.
 - 10.2 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure, 21, Rocher-Fleury.
 - 10.3 – RÉSOLUTION – Demande PIIA, 76, rue Principale.
 - 10.4 – RÉSOLUTION – Demande PIIA, 134, rue Principale.
 - 10.5 – RÉSOLUTION – Application de la réglementation concernant les conteneurs maritimes.
 - 10.6 – RÉSOLUTION – Application de la réglementation en lien avec les aménagements de stationnement résidentiel.
- 11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.
 - 11.2 – RÉSOLUTION – Demande à la Sureté du Québec concernant les excès de vitesse sur le territoire.
- 12 – TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.
 - 12.2 – RÉSOLUTION – Pétition demandant à la municipalité de retirer un lampadaire.
 - 12.3 – RÉSOLUTION – Lignage des rues.
- 13 – LOISIRS
 - 13.1 – ANNONCE – Programmation des fêtes de la Saint-Jean.
- 14 – LÉGISLATION
- 15 – VARIA
- 16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 18 – DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-06-97

3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 – INFORMATION PUBLIQUE

Pour votre information :

1. Les travaux du 1^{er} rang se terminent actuellement vers le 5 juin.
2. Les travaux du rang du Sault se termineront vers le 16 juin.
3. Les travaux sur les rangs non pavés sont en cours avec le matériel récupéré des travaux du 1^{er} rang et du rang du Sault. Par la suite, des travaux seront mis en œuvre sur différentes autres artères de la municipalité.

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande la raison des identifications sur les bacs de déchets ?

R : un inventaire est présentement en cours afin que chaque citoyen paye sa juste part des coûts de collecte des déchets. À ce jour, plus de 100 poubelles non autorisées ont été inventoriées. Ces poubelles représentent un coût de 23 000 \$ pour la municipalité et non payé par les utilisateurs. Ce coût est donc payé par les autres citoyens. Dorénavant, les « poubelles autorisées » seulement seront vidées et l'inventaire sera inscrit au dossier citoyen.

2. Une citoyenne demande si les VTT (véhicule tout-terrain) ou VHR (véhicule hors route) sont autorisés dans les rues de la municipalité ou sur les terrains municipaux ?

R : Selon le code de la sécurité routière, il est strictement interdit d'utiliser un VTT/VHR sur des routes, rues ou autres voies de circulation. Un parcours est prévu dans le village, mais celui-ci est permis uniquement pour les VTT/VHR membre de la fédération québécoise des clubs quads. La circulation sur les routes municipales est donc interdite.

3. La citoyenne demande de quelle façon il est possible de faire respecter la réglementation ainsi que les nuisances ?

R : Les citoyens doivent comme la municipalité, faire des plaintes à la SQ afin que ceux-ci fassent respecter les règles de conduite.

Questions du public par courriel/courrier :

Aucune.

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

2025-06-98

7.1 – DÉPÔT – Renouvellement du contrat d'assurance municipales

ATTENDU la réception du renouvellement de notre contrat d'assurance le 5 mai 2025 ;

ATTENDU les recommandations émises par le courtier ;

ATTENDU QUE le contrat reflète les besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE CONFIRMER la réception du renouvellement et d'autoriser celui-ci ;
- DE CONFIRMER les informations et modifications émises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION

2025-06-99

8.1 – RÉSOLUTION – Embauche du coordonnateur en loisirs

ATTENDU le poste vacant de coordonnateur(trice) des loisirs depuis le 1^{er} mars 2025 ;

ATTENDU la réception de candidatures et de la mise en place d'un processus d'embauche ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et de l'adjointe de direction d'embaucher monsieur Michel Fradette à titre de coordonnateur des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'EMBAUCHER monsieur Michel Fradette à titre de coordonnateur des loisirs, et ce, à partir du 11 juin 2025 ;
- D'AUTORISER monsieur Claude Morin, directeur général, ainsi que monsieur Richard Thibault, maire, à signer le contrat de travail énumérant les différentes conditions d'emploi pour le poste mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 – FINANCES

2025-06-100

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de mai 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 375 677 \$ correspondant au paiement des quotes-parts de la MRC et de la Sûreté du Québec est incluse à la somme des paiements ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 17 847,87 \$ correspondant au paiement de la vérification comptable est incluse à la somme des paiements ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 70 153 \$ correspondant au paiement du renouvellement d'assurances municipales est incluse à la somme des paiements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de mai 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 654 500,93 \$.

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – 2025 (139 538 \$) – confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1^{er} rang, 5^e rang et rang du Sault (2 500 000 \$) – confirmé
- Programme d'infrastructure sportive et récréative (900 000 \$) – en préparation de dépôt
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000 \$) – refusé
- Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810 \$) – confirmé
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) – confirmé
- Programme en sport et en activité physique (49 000 \$) – confirmé
- Programme Nouvel Horizon (17 500 \$) – confirmé
- Programme 4500 bornes (48 000 \$) – confirmé
- Programme TECQ-PRABAM (129 253 \$) – confirmé
- Programme emploi d'été Canada (6 762 \$) – confirmé
- Programme des fêtes de la Saint-Jean (1 800 \$) – confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 131 163 \$

9.3 – Dons et commandites

2025-06-101

9.3.1 – RÉSOLUTION – Demande de contribution, « Campagne annuelle de Moisson Beauce »

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « Moisson Beauce » demandant à la Municipalité une contribution financière de 300 \$ afin d'assurer la pérennité de leurs opérations ;

ATTENDU QUE « Moisson Beauce » redistribue à deux (2) organismes de la MRC de Bellechasse, soit « Frigos pleins » ainsi que « L'Arche le printemps » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER un don à « Moisson Beauce » d'un montant de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de mai 2025

En mai, les services municipaux ont émis 123 permis ou certificats, dont :

- Certif. autorisation d'abattage d'arbres : 6
- Permis d'addition d'un bâtiment : 15
- Permis d'agrandissement : 13
- Certificat d'autorisation — autre : 1
- Permis de construction : 13
- Certificat d'autorisation pour démolition : 3
- Certificat de déplacement : 1
- Demande de dérogation mineure : 2
- Certificat d'autorisation d'enseigne : 1
- Permis de lotissement : 5
- Certificat de mur de soutènement : 1
- Certificat d'autorisation de piscine : 4
- Permis de rénovation : 35
- Permis d'installation septique : 6
- Permis de transformation : 6
- Permis captage des eaux souterraines : 7
- Permis de transformation : 2
- Permis de brûlage : 3

Pour une valeur totale foncière de 9 201 062 \$.

2025-06-102

10.2 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure, 21, Rocher-Fleury

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 21, rue du Rocher-Blanc, concernant les travaux suivants ;

- Construction d'un garage légèrement débordant la façade de la résidence

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2025, pour le 21, rue du Rocher-Blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-103

10.3 – RÉSOLUTION – Demande PIIA, 76, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 76, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Rénovation extérieure incluant le revêtement, le remplacement des fenêtres et des portes, la réparation de la toiture et certains travaux d'esthétiques au bâtiment

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no. 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes selon les conditions suivantes, tel que présenté par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2025, pour le 76, rue Principale soit :

- Recommandation : Le vinyle étant à proscrire dans la zone patrimoniale, il est suggéré d'utiliser un matériau de meilleure qualité pour la façade avant.
- Obligation : Ajouter les cadrages/moulures autour des fenêtres et portes telles que le bâtiment était à l'origine.
- Obligation : Retirer les volets qui ne font pas partie du patrimoine du bâtiment.
- Obligation : Choisir des vitrages à carreaux pour les fenêtres pour revenir au style d'époque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-104

10.4 – RÉSOLUTION – Demande PIIA, 134, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 134, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Remplacement des fenêtres sur la façade du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no. 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes avec les recommandations tel que présenté par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2025, pour le 134, rue Principale soit :

- Façade avant il est requis de conserver le style de fenêtres avec les battants ou d'ajouter des meneaux.

- Ajouter les cadrages/moulures autour des fenêtres de la façade avant telles que les bâtiments d'époque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-105

10.5 – RÉSOLUTION – Application de la réglementation concernant les conteneurs maritimes

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques plaintes de citoyens concernant l'ajout de conteneur maritime sur des propriétés ;

ATTENDU que plusieurs conteneurs sont apparus dans la municipalité au cours des dernières années, et ce, sans autorisation ou permis ;

ATTENDU que la municipalité est régie par un règlement le zonage 2022-228 et que celui-ci interdit ou encadre l'utilisation de ce type d'entreposage ;

ATTENDU que la municipalité ne souhaite pas créer de nuisance visuelle, d'impact négatif sur l'environnement des citoyens ;

ATTENDU que le Comité Conseil en Urbanisme lors de la rencontre du 26 mai dernier a fait une recommandation en lien avec l'application du règlement mentionnant que selon les articles 53 et 75 qui interdisent ou limitent les autorisations possible devait être appliqué par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'APPLIQUER le règlement de zonage et les articles associés aux conteneurs maritimes ;
- DE PROCÉDER aux avis requis envers les citoyens contrevenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-106

10.6 – RÉSOLUTION – Application de la réglementation en lien avec les aménagements de stationnement résidentiel

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de citoyens concernant l'ajout de zones de stationnement sur sa propriété ;

ATTENDU que plusieurs citoyens ont aménagé des stationnements non-conformes dans la municipalité au cours des dernières années et ce sans autorisation ou permis ;

ATTENDU que la municipalité est régie par un règlement le zonage 2022-228 et que celui-ci encadre l'aménagement de stationnement, leur dimension et le minimum de gazon à maintenir en façade des routes ;

ATTENDU que la municipalité ne souhaite pas créer de nuisance visuelle, d'impact négatif sur la qualité d'environnement visuel et créer des zones densément converties en stationnement au détriment d'aménagement de verdure ;

ATTENDU que le Comité Conseil en Urbanisme lors de la rencontre du 26 mai dernier a fait une recommandation en lien avec l'application du règlement mentionnant que, selon les articles 97 à 105 qui encadrent l'autorisation possible devait être appliqué par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à la demande de monsieur le Maire d'utiliser le droit de veto afin de reporter à une séance ultérieure le sujet.

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-06-107

11.2 – RÉSOLUTION – Demande à la Sureté du Québec concernant les excès de vitesse sur le territoire

ATTENDU la réception de plainte de citoyens demandant des actions concrètes contre les excès de vitesse sur les routes de la municipalité ;

ATTENDU que le directeur de la sécurité publique mentionne qu'il y a effectivement beaucoup de contrevenants liés à la vitesse sur le territoire ;

ATTENDU que la présence de la Sureté du Québec est insuffisante sur notre territoire ;

ATTENDU les besoins de sécurité de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE DEMANDER à la Sureté du Québec d'augmenter leur présence sur le territoire pour agir en sécurité routière ;
- DE DEMANDER à la Sureté du Québec d'augmenter les interventions contre les contrevenants en VTT/VHR sur les voies de circulation et les terrains de la municipalité ;
- DE DEMANDER l'ajout d'opérations « impacts » sur la vitesse, notamment par des contrôles plus fréquents, et ce, sur divers secteurs de la municipalité ;
- DE CONVENIR avec la municipalité des actions qui seront effectuées pour améliorer la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-06-108

12.2 – RÉSOLUTION – Pétition demandant à la municipalité de retirer un lampadaire

ATTENDU la réception d'une pétition le mai dernier demandant de retirer un lampadaire nuisant à certains résidents ;

ATTENDU que le directeur de la sécurité publique ne voit aucune problématique de sécurité liée à ce retrait ;

ATTENDU la possibilité de récupérer ledit lampadaire pour un autre secteur de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AVISER que la demande pourra être appliquée uniquement si la majorité des citoyens du secteur, soit l'avenue Bernard-Dumont Ouest, se prononce en faveur de la démarche de retrait du lampadaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-109

12.3 – RÉSOLUTION – Lignage des rues

ATTENDU les prix obtenus de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux avant la fin du mois de juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER le contrat de lignage des routes à l'entreprise Escali-pro inc. de Montmagny à un montant d'un maximum de 24 000 \$ advenant des modifications à la quantité de marquage ;
- QUE les frais seront couverts par le fonds des opérations de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 – LOISIRS

13.1 – ANNONCE – Programmation des fêtes de la Saint-Jean

Monsieur le maire présente les activités entourant la programmation de la Saint-Jean-Baptiste. La programmation se veut familiale et ludique. Les citoyens sont invités à venir participer aux différentes activités qui se clôtureront par le feu d'artifice.

14 – LÉGISLATION

15 – VARIA

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Un citoyen demande si le droit acquis s'applique concernant les distances en lien avec le cadastre ?

R : le droit acquis s'applique uniquement si celui-ci est prouvable et/ou inscrit aux actes notariés. Faire appliquer légalement un droit acquis nécessite une démonstration de la preuve en cour si celle-ci n'est pas légalement enregistrée.

2. Une citoyenne demande s'il y a eu des développements avec Medway?

R : Nous avons actuellement signifié notre cessation de bail. Nous avons effectué le dernier paiement lié à la cessation. Nous n'avons eu aucun suivi de leur part à la suite de notre avis d'intention.

3. Une citoyenne demande si un suivi est fait concernant les ressources auprès des aînés?

R : un répertoire sera éventuellement créé, mais, pour l'instant, les ressources disponibles sont répertoriées par la MRC. La MRC peut donc fournir des détails à ce sujet.

Une citoyenne mentionne de venir ce dimanche encourager nos jeunes entrepreneurs au centre communautaire de 10h à 14h. C'est une journée d'implication pour le développement de nos jeunes. 10 jeunes entrepreneurs seront présents pour vous présenter leur entreprise et leurs produits.

2025-06-110

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20 h 45

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

| | | | |
|-----------------------------------|------------|--|-----------|
| MINISTRE DES FINANCES | 120 010.00 | VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIEL..... | 5 745.21 |
| PUROLATOR INC. | 421.93 | NOVICOM TECHNOLOGIES INC. | 341.56 |
| TRANSPORT S.MERCIER ET FILS | 1 138.26 | LEMIEUX NOLET comptables agréés SENC | 19 545.75 |
| GL SPORTS INC..... | 1 310.39 | MACPEK INC..... | 130.13 |
| MRC BELLECHASSE | 259 471.17 | PIECES D'AUTOS G.G.M. INC..... | 253.50 |
| INFO-MANIAC | 288.21 | RESSORTS D'AUTOS ET CAMIONS ROCK INC. | 1 481.76 |
| FILGO ENERGIESONIC INC..... | 1 845.89 | DANY DOIRON | 2 276.93 |
| AREO-FEU LIMITEE | 2 139.91 | VALERIE BERGERON | 156.65 |
| PAQUET ET FILS | 385.11 | PAPINEAU LILIANNE | 350.00 |

PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R) REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

| | | | |
|---|----------|---|------------|
| SMS ÉQUIPEMENT | 7 904.53 | SUMACOM INC. | 1 194.31 |
| RENAUD-BRAY | 61.80 | STELM (DIVISION DE EMCO CORP.) | 18 875.45 |
| LES ENTREPRISES TREMA | 7 456.71 | L'ARSENAL (THIBAUT ET ASSOCIÉS) | 531.18 |
| DHC AVOCATS | 812.01 | DRUIDE INFORMATIQUE INC. | 114.98 |
| PAUSE CAFE JACQUELINE INC..... | 143.72 | AQUATECH INC. | 6 269.02 |
| LONGCHAMPS DENISE..... | 780.00 | FQM ASSURANCES INC..... | 71 141.38 |
| COMPLEXE SANTE SAINT-RAPHAEL INC..... | 2 437.38 | KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. | 13 796.45 |
| POSTE CANADA, SOCIETE CANADIENNES | 276.34 | SAVARIA | 1 659.96 |
| RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA | 45.00 | IMPACT ALARME INC. | 9 026.94 |
| GAÉVAN MÉCANIQUE | 4 413.95 | REMORQUAGE MULTISERVICES..... | 278.82 |
| ECCE TERRA ARPENDEURS-GÉOMÈTRES | 4 236.83 | WIL-BE LES EQUIPEMENT WIL-BE INC..... | 7 421.64 |
| ASS. DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ | 965.79 | NOVACO | 105.49 |
| SIGNALISATION LÉVIS / SIGNOPLUS / SPECTR..... | 2 112.24 | CARRIERES RIVE-SUD INC..... | 4 396.84 |
| MAHEU & MAHEU | 252.95 | GIVESCO INC..... | 1 969.94 |
| LE DOMAINE SK S.E.N.C. | 8 278.20 | TETRA TECH OI INC. | 17 540.87 |
| CAUCA | 106.36 | GROUPE CONSEIL UDA INC. AKIFER..... | 6 368.18 |
| LES ENTREPRISES REMILLARD & FILS..... | 220.75 | CHEMCO INC..... | 5 702.88 |
| TRADITION - 8787 | 10.80 | OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC | 26.48 |
| THIBAUT RICHARD | 45.00 | P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC. | 3 045.03 |
| THIBAUT DORILDA..... | 1 050.00 | AVANTIS COOPÉRATIVE..... | 3 615.92 |
| LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC. | 204.99 | 9196-4056 QUÉBEC INC. | 10 539.72 |
| LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER | 975.73 | EUROFINS ENVIRONEX | 4 508.18 |
| BUROPRO CITATION INC..... | 68.45 | MORIN CLAUDE | 3 178.02 |
| EXTINCTEURS MONTMAGNY | 2 469.27 | MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC. | 553.50 |
| CLOUDLI OMNIVIGIL SOLUTIONS | 18.59 | | |
| | | GRAND TOTAL | 654 500.93 |



Cédric Lachance, *Président*
France Lachance, *Vice-présidente*

NOS BUREAUX

SAINT-DAMIEN

418 789-2143

SAINTE-CLAIRE

418 883-3715

ARMAGH

418 466-2073

ANNONCEURS



François Bourassa

Agence Sainte-Foy
Conseiller en sécurité financière

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.



ia.ca

3045, avenue Maricourt, bur. 205
Québec (Québec) G1W 0G6
418 653-4064 1 800 898-4064
c. : 418 809-0437 F.: 1 877 781-7405
francois.bourassa@agc.ia.ca

Cabinet de services financiers



ASSURANCE

Vie
Invalidité et salaire
Maladie grave
Accidents corporels
Hypothécaire



ÉPARGNE

REER, CELI, CELIAPP et autres régimes
FERR, FRV et rentes
REEE
Fonds distincts

Rencontre à domicile possible !



Services-conseils en
traitement des eaux
usées et captage des
eaux souterraines

ÉTUDES ET PLANS
POUR INSTALLATION
SEPTIQUE ET PUIS

Tél. : 418 884.1801
Sans frais : 1 (877) 274.1536
info@ebpecosol.ca
www.ebpecosol.ca

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

Clinique de Masso-Kinéthérapeute

Chez Donald

France Roy
Masso-Kinéthérapeute
3, Avenue Beaudry, St-Raphaël

418 705-4212
Sur rendez-vous seulement
Reçu disponible



DOMINIQUE VIEN

Députée
Bellechasse—Les Etchemins—
Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse

desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

418 243-2422

Cell. : 418 805-5835

construction-cdt@outlook.com

construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0

R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE



SOLUTIONS

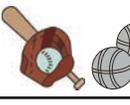
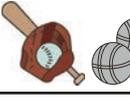
ÉLECTRICITÉ • CHAUFFAGE

ESTIMATION GRATUITE !

Michel : 418-508-0338 Benoit : 418-241-6143

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

RBQ : 5834-4086-01

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI | SAMEDI |
|--|-------|---|---|--|---------|---|
| | | 1  | 2  | 3  | 4 | 5  |
| 6  | 7 | 8  | 9  | 10  | 11 | 12  |
| 13  | 14 | 15  | 16  | 17  | 18 | 19  |
| 20  | 21 | 22  | 23  | 24  | 25 | 26  |
| 27  | 28 | 29  | 30  | 31  | | |

LÉGENDE



IMPORTANT - VEUILLEZ PRENDRE NOTE


 Il n'y aura pas de journal municipal au mois d'août. L'édition de septembre de votre journal vous parviendra à la fin du mois d'août. Toute l'équipe vous souhaite un bel été et de bonnes vacances!
PROCHAINE DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL : 15 AOÛT